

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Session ordinaire



Le seize septembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Date de convocation : 27 août 2025

Conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 17

Nombre de présents : 17

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, M. SAILLOUR, V. LE BOULCH, M. VILLENEUVE, H. GUENA, H. BEAUMIN, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M. QUILLEVERE, E. TANGUY, JM. SEVERE, A. LE BIAN, K. KERNEIS, M.H. PETIT, D. CAZUC, L. PENNORS

Excusés : JP. CAER, O. MONCUS, M.Y. LE MESTRE, G. KERBIRIOU, A. BOUL'CH, D. LE GALL.

Karine KERNEIS a été nommée secrétaire.

Validation des comptes rendus précédents

Compte-rendu du 19 août 2025

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil le compte-rendu de la séance du 19 août 2025.
Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres du conseil.

Jumelage avec Plainfaing

Madame le Maire rappelle les liens déjà existants entre les communes de PLOUENAN et PLAINFAING, notamment par le biais du Comité de jumelage, portée par Monsieur Joannes qui organise des échanges entre les deux communes.

Plainfaing est une commune française située dans le département des Vosges, en région Grand Est. Elle fait partie de l'unité urbaine de Saint-Dié-des-Vosges et des 201 communes du parc naturel régional des Ballons des Vosges. Ses habitants sont appelés les Plainfinois.

Dans une volonté partagée de renforcer les liens d'amitié entre les deux collectivités, un projet de jumelage a été proposé.

Lors d'une rencontre en visioconférence, les maires des deux communes, Véronique Le Boulch Adjointe à la Vie Associative, Maël Saillour, Adjoint à l'Administration Générale, les représentants des comités de jumelage se sont réunis afin de fixer le cadre de cette proposition de jumelage.

Monsieur le Maire de Plainfaing, Patrick Lalevée et Madame le Maire de Plouénan, Aline Chevaucher ont élaboré une charte de jumelage afin de fixer les principes de coopération entre les deux municipalités et définir les axes prioritaires sur lesquels reposera ce partenariat.

Cette charte témoigne de la volonté commune de s'engager dans une relation durable et constructive, tout en conservant une démarche souple.

Madame la Maire donne lecture de la charte de jumelage pour la soumettre à l'Assemblée.



Madame le Maire donne la parole à Monsieur Joannes, président du Comité de Jumelage, qui félicite cette initiative et informe que le conseil municipal de Plainfaing se tiendra le mercredi 17 septembre afin de délibérer également sur les modalités du jumelage.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- donne son accord pour le jumelage Plouéan Plainfaing,
- autorise Madame le Maire à signer la charte de jumelage.

Convention de mise à disposition d'un apprenti en formation BPJEPS

Madame le Maire explique que comme l'année passée, le club de foot Guiclan Plouéan Football Club a accueilli un apprenti en formation BPJEPS.

En application des articles du code du travail L 6221-1, R6223-10 et suivants et afin de compléter sa formation, l'apprenti peut effectuer une partie de sa formation pratique dans d'autres entreprises que celle qui l'emploie.

Le GPFC a proposé à la commune de Plouéan la mise à disposition de cet apprenti sur des temps d'animation sportive au centre de loisirs et à l'école.

En période scolaire, la semaine légale de 35 heures se décompose comme suit :

Temps de formation : 14 heures – lundi et mardi

Temps pour le club de foot : 7 heures

Temps de mise à disposition pour la commune : 14 heures

En période de vacances scolaires, la mise à disposition pour la commune est de 35 heures.

Le montage financier proposé est le suivant :

Coût de la formation /an = 9 008.96 euros

Subventions* à solliciter par GPFC = 6 000 euros

Reste à la charge de la commune = 3 009.96 euros

Subvention à verser en 3 fois –

12/25 : 1009.96 euros

03/26 : 1000 euros

06/26 : 1000 euros

**Ce type de subvention étant accordée à une association Loi 1901*

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise la mise à disposition d'un apprenti en formation BPJeps sur la commune et de participer au coût de sa formation sous forme de subvention exceptionnelle au Club de foot GPFC, à hauteur de 3 009.96 euros en trois versements, sur les mois de décembre 2025, mars et juin 2026.

Rentrée scolaire 2025-2026

Madame Le Boulch, Adjointe à la vie scolaire présente les effectifs pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Ecole Simone Veil – 111 élèves *(107 l'an passé)*

Ecole Notre Dame de Kerellon – 116 élèves *(114 l'an passé)*

Ce qui porte à 227 enfants scolarisés à Plouéan.
Les effectifs sont donc en hausse dans les 2 écoles.

Le personnel de la commune à l'école Simone Veil est composé de 3 agents à temps complet : 2 ATSEM et 1 agent polyvalent de cantine, et un emploi à temps non complet : surveillance de cour pause méridienne.

Des travaux d'entretien ont été effectués à l'école Simone Veil pendant la période des vacances d'été : peintures extérieures cour maternelle, peinture de couloir, changement de revêtement bac à jeux.

La visite de Madame le Maire, des Adjointes et des membres de la commission scolaire s'est déroulée le mardi 2 septembre l'après-midi. Ce fût l'occasion de souhaiter une belle année scolaire aux cheffes d'établissements, aux professeurs des écoles et au personnel des écoles Simone Veil et Notre-Dame de Kerellon, ainsi qu'à l'ensemble des élèves.

Le vendredi 22 août, Madame le Maire et Madame Le Boulch, Adjointe ont rencontré Madame Elsa Premel Cabic, cheffe d'établissement Notre Dame de Kerellon et Monsieur Bricard de l'UDOGEC afin d'engager une étude plus approfondie de la convention d'association entre les deux parties.

Eglise

Point 1

Le 20 août, Madame le Maire a rencontré Madame Marie-Laure Pichon de Cap Culture Patrimoine. Cette première rencontre avait pour objectif une présentation mutuelle.

Cap Culture Patrimoine propose d'intervenir sur une mission d'Aide à la Maîtrise d'Ouvrage pour

- accompagner la commune dans le choix d'une équipe de Maîtrise d'œuvre cohérente avec les besoins
- piloter la réflexion sur la valorisation et rédiger le projet culturel
- assister la commune dans la recherche de financement.

Une note de synthèse a été proposée par Cap Culture Patrimoine, ainsi qu'une proposition financière de 14 300 euros HT (17160 euros TTC). Poursuite des rendez-vous en fin septembre.

Point 2

Concernant la volonté de la commune de mettre l'église hors d'eau pendant la période hivernale, *(remédier aux infiltrations importantes)* et ceci, en attendant que des travaux d'envergure soient lancés, une préconisation a été demandée à l'entreprise L'Hostis Couverture.

Une visite de l'église a été effectuée le 9 septembre par Monsieur Julien Jaquinandi de l'entreprise L'Hostis Couverture et Monsieur Caraes de l'entreprise DLB Charpente-Menuiserie.

Outre la préconisation de sécuriser la zone du clocher en dégagant un périmètre de sécurité, deux axes sont proposés pour éviter les infiltrations d'eau pendant l'hiver :

Axe 1 - Pose d'une bâche provisoire
pour un devis de 18 110 euros HR (21 732 euros TTC)

Axe 2 – Révision de la toiture, des chéneaux du cœur et transept
pour un devis de 15 000 HT (18 000 euros TTC)

Madame le Maire a ouvert la discussion à l'assemblée, avant de demander de se prononcer sur l'une ou l'autre des solutions.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir échangé,
Le conseil municipal, se prononce sur la solution :

Axe 2 – Révision de toiture par l'entreprise L'Hostis Couverture,
à 16 voix pour
et 1 voix pour la solution Bâchage.

Programme Voirie 2025

Une réunion de lancement de chantier est prévue pour le mercredi 17 septembre 2025, en présence de Jean-Paul Caër Adjoint à la Voirie, l'entreprise Colas, Sabrina Gayrin et Morgane Le Gall de Haut Léon Communauté.

Pont de Kerguiniou - Pont Pleinche

Fin des travaux pour la réalisation d'une tête de pont pour la sécurisation d'une canalisation d'eau potable.

Répartition budgétaire

70% à la charge de la commune - soit 9 415 euros

30% à la charge du Syndicat Mixte de l'Horn - soit 4 035 euros

La séance est levée à 21 heures trente.

Aline CHEVAUCHER, le Maire

Karine KERNEIS, secrétaire

